

Cyberadministration: adoption du plan d'action 2015

Berne, 21.10.2014 - Lors de sa séance du 15 octobre 2014, le Comité de pilotage de la cyberadministration suisse a intégré six projets dans son plan d'action 2015. Ces projets bénéficieront ainsi d'un soutien financier pour la mise en œuvre des mesures définies. Trois projets seront menés, dès 2015, par de nouvelles organisations chefs de file. Le Comité de pilotage a également pris connaissance de la bonne note obtenue par la Suisse dans le cadre de l'étude comparative sur la cyberadministration.

Depuis 2007, la Confédération, les cantons et les communes développent la cyberadministration suisse en se fondant sur la stratégie commune élaborée à cet égard. Le plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre de la stratégie a été adopté en 2011 lors du renouvellement de la convention-cadre de droit public sur laquelle se fonde la collaboration dans ce domaine. Grâce au plan d'action, les projets prioritaires peuvent bénéficier d'un soutien financier visant la mise en œuvre des mesures spécifiques. Les moyens financiers destinés au plan d'action sont fournis à parts égales par la Confédération et les cantons.

Six projets prioritaires intégrés au plan d'action 2015

Le Comité de pilotage a intégré dans son plan d'action les projets prioritaires suivants: «A1.12 Annonce d'arrivée dans une commune / de départ d'une commune, de changement d'adresse», «B1.06 Architecture de la cyberadministration suisse», «B1.13 Plate-forme d'échange de processus eCH pour les communes et les cantons», «B2.06 Services d'identification et de gestion des droits d'accès des participants à la cyberadministration», «B2.12 Libre accès aux données publiques» et «B2.14 Mise en œuvre de la stratégie suisse d'informatique en nuage». Le plan d'action prévoit une réserve de fonds pouvant être utilisés lorsqu'un soutien financier doit être fourni à court ou à moyen terme. Les mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du plan d'action 2015 figurent sur le site www.e-government.ch/aktionsplan2015.

Nouvelles organisations chefs de file

Le Comité de pilotage a décidé de confier, à partir du 1er janvier 2015, la direction de trois projets prioritaires à de nouvelles organisations chefs de file. L'association eGov Schweiz sera désormais responsable de mener à bien le projet «B1.13 Plateforme d'échange des processus eCH pour les communes et les cantons» et d'exploiter la plateforme d'échange des processus ech-bpm.ch. Cette association a, jusqu'ici, mis au point les bases conceptuelles du projet «B2.06 Services d'identification et de gestion des droits d'accès (IAM)». Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sera chargé de mettre en place un service IAM (Identity and Access Management). A partir de janvier 2015 et avec l'achèvement de la planification et de la conception de la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le Conseil fédéral en 2014, la direction du projet «B2.12 Libre accès aux données publiques en Suisse» sera cédée par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) aux Archives fédérales (AFS), qui sont actuellement déjà partenaires du projet et exploitent le portail pilote opendata.admin.ch.

Bonne note pour les prestations de la cyberadministration suisse

Le Comité de pilotage a pris connaissance de la bonne note obtenue par la Suisse dans le cadre de l'étude comparative 2014 sur la cyberadministration (E-Government Monitor 2014), étude qui soumet à une comparaison internationale l'utilisation et l'acceptation des services électroniques destinés aux citoyens. Cette étude atteste la très haute qualité des services suisses de cyberadministration: ainsi, 87 % des utilisateurs sont satisfaits de prestations fournies en ligne par la Confédération, les cantons et les communes. Toutefois, l'utilisation des services de cyberadministration peut, en dépit des progrès accomplis, encore s'accroître: 61 % des Suisses interrogés affirment avoir utilisé des services de cyberadministration l'an dernier, alors que seule la moitié d'entre eux y avaient recouru l'année précédente.

Adresse pour l'envoi de questions:

Stephan Röthlisberger, Direction opérationnelle de la cyberadministration suisse
Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC)
tél.: 058 464 79 21, stephan.roethlisberger@isb.admin.ch

Auteur:

Département fédéral des finances

Internet: <http://www.dff.admin.ch>



e government

schweiz · suisse · svizzera

Plan d'action 2015

État au 15 octobre 2014

Contenu

1	Contexte	3
2	Vue d'ensemble du plan d'action 2015	4
3	Mesures et objectifs en 2015	4
	A1.12 Annonce d'arrivée, de départ d'une commune et de changement d'adresse	4
	B1.06 Architecture de la cyberadministration suisse	5
	B1.13 Plateforme d'échange des processus eCH pour les communes et les cantons	5
	B2.06 Services d'identification et de gestion des droits d'accès des participants à la cyberadministration (IAM)	5
	B2.12 Open Government Data (OGD)	6
	B2.14 Mise en œuvre de la stratégie suisse de Cloud-Computing	7
4	Utilisation des moyens financiers	8
5	Budget 2015	8

1 Contexte

La cyberadministration a pour objectif de permettre à l'économie et à la population de régler les transactions importantes avec les autorités de manière informatisée. Pour leur part, les autorités doivent moderniser leurs processus d'affaires et communiquer entre elles par voie électronique. Une administration efficace, transparente et conviviale aux trois niveaux est d'une importance capitale pour la compétitivité dans une société de la connaissance globalisée ainsi que pour la qualité de vie de la population.

Pour promouvoir la cyberadministration en Suisse, la Confédération, les Cantons et les Communes ont défini leurs ambitions communes dans la «Stratégie de la Cyberadministration Suisse». L'organisation et la démarche de la Confédération, des cantons et des communes pour la mise en œuvre de cette stratégie sont réglées dans la «Convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration Suisse (2007-2015)».

Le plan d'action constitue un élément central de cette convention-cadre. Il définit des mesures à court, moyen et long-terme pour des projets prioritaires sélectionnés. Ceux-ci sont bénéficiers d'une aide financière pour un montant global de 2,4 millions de francs par année et financés paritairement par la Confédération et les Cantons. Le plan d'action est contrôlé périodiquement et actualisé annuellement par le Comité de Pilotage de la Cyberadministration Suisse.

Les processus d'élaboration, d'aménagement, de sélection des projets et de définition des mesures sont décrits dans le concept de mise en œuvre du plan d'action. Celui-ci définit également les principes, les objectifs, la structure et les critères de sélection des demandes relatifs au plan d'action.

La soumission concernant le plan d'action 2015 a été ouverte le 30 mai 2014. Après une vérification formelle des demandes reçues, les représentants du groupe de travail des cantons ont été invités à prendre position le 4 juillet. Le Conseil des experts a évalué les demandes et formulé ses recommandations le 12 septembre.

Le présent document décrit les six mesures soutenues durant l'année 2015, sur la base de la décision du comité de pilotage lors de sa séance du 15 octobre 2014.

2 Vue d'ensemble du plan d'action 2015

Les mesures suivantes sont soutenues dans le cadre du plan d'action 2015 :

- A1.12 Annonce d'arrivée, de départ d'une commune et de changement d'adresse
- B1.06 Architecture de la cyberadministration suisse
- B1.13 Plateforme d'échange des processus eCH pour les communes et les cantons
- B2.06 Services d'identification et de gestion des droits d'accès des participants à la cyberadministration (IAM)
- B2.12 Open Government Data (OGD)
- B2.14 Mise en œuvre de la stratégie suisse de cloud-computing

3 Mesures soutenues en 2015

Ce chapitre décrit les mesures bénéficiant d'un soutien dans le cadre du plan d'action.

A1.12 Annonce d'arrivée, de départ d'une commune et de changement d'adresse

Les personnes domiciliées en Suisse peuvent annoncer aux autorités un déménagement (changement d'adresse, arrivée dans une commune/départ d'une commune) par Internet. Il n'est plus nécessaire de se rendre dans la commune que l'on quitte ou dans celle où l'on arrive. Les autorités veillent à ce que tous les services administratifs à informer reçoivent le changement d'adresse, respectivement l'annonce de départ / d'arrivée (p. ex. office des contributions, armée, office de la circulation, police des étrangers) et libèrent ainsi les habitants de l'obligation de garantir eux-mêmes que tous les services requis sont informés. Sur demande, le changement d'adresse est également communiqué à des entreprises privées (p. ex. entreprises électriques et services des eaux, opérateurs de télécommunication, banques, assurances). Les autorités fourniront ainsi l'une des prestations électroniques les plus demandées.

Organisation cheffe de file

Association suisse des services des habitants (ASSH)

Mesures dans le cadre du plan d'action 2015

- Gestion et administration, contribution et coordination avec d'autres projets, en particulier les services E-Government (EGS)
- Mise en œuvre suivie de l'évaluation de la solution pilote et planification des développements ultérieurs
- Définition du module pour l'annonce d'adresse à des tiers
- Accompagnement de la mise en œuvre, mesures de soutien au concept de solution ainsi qu'à la réutilisation des résultats issus de la solution pilote dans d'autres cantons
- Etablissement du modèle d'affaire, de l'autorité responsable et de l'organisation opérationnelle
- Gestion active du projet par le groupe des responsables de l'ASSH

Budget dans le cadre du plan d'action 2015: 550'000.-

B1.06 Architecture de la cyberadministration suisse

L'architecture de la cyberadministration en Suisse est l'aménagement du territoire pour l'E-Government en Suisse. Elle crée les conditions pour permettre à la Confédération, aux cantons et aux communes d'emboîter les pièces du puzzle de manière autonome et de mettre ainsi sur pied une offre de cyberadministration apte à fonctionner, simple d'accès et que les clients puissent utiliser de manière efficace et que l'administration puisse traiter sans rupture de média. Cette architecture permet l'utilisation multiple des solutions et l'évitement des erreurs de construction.

Organisation cheffe de file

Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC

Mesures dans le cadre du plan d'action 2015

- Support des organisations chefs de file (OCF), cantons et communes lors de planification et de mise en œuvre de l'architecture E-Government
- Gestion de la communauté suisse d'architecture de la cyberadministration (SEAC)

Budget dans le cadre du plan d'action 2015: 170'000.-

B1.13 Plateforme d'échange des processus eCH pour les communes et les cantons

La gestion des processus administratifs est l'un des facteurs clés d'une administration moderne et efficiente fournissant des prestations axées sur les besoins des clients dans le cadre de procédures transversales. La plateforme d'échange de processus eCH sert à publier et à échanger les descriptions des processus utilisés par les communes et les cantons. Les communes et les cantons documentent leurs procédures conformément aux normes eCH et les publient sur la plateforme eCH. Les autorités utilisent les descriptions de processus présents sur la plateforme et peuvent ainsi documenter de manière uniforme, adapter et mettre à jour leurs propres procédures, de manière rapide et peu coûteuse.

Organisation cheffe de file

Association e-Gov Suisse¹

Mesures dans le cadre du plan d'action 2015

- Mise en place du financement
- Mise en place d'une communauté
- Définitions de processus
- Mise en œuvre de mesures de marketing

Budget dans le cadre du plan d'action 2015: 50'000.-

B2.06 Services d'identification et de gestion des droits d'accès des participants à la cyberadministration (IAM)

Des services d'identification attribuent des identifiants univoques et transmissibles par voie électronique aux partenaires (qui peuvent être des ordinateurs lorsque c'est nécessaire) partici-

¹ Association eCH jusqu'au 31.12.2014

pant à la correspondance électronique avec les autorités. Ces identificateurs permettent aux partenaires de reconnaître de manière fiable avec qui ils communiquent. Des services d'autorisation définissent les droits dont disposent les partenaires ainsi identifiés et assurent qu'un participant à la correspondance électronique avec les autorités ne peut consulter des données et bénéficier de prestations que s'il y est autorisé.

La première étape consiste à créer les conditions permettant aux cantons, aux communes et à la Confédération d'offrir des services transversaux d'identification et de gestion des droits d'accès. Pour ce faire, il faut élaborer les normes requises et encourager l'interopérabilité des différentes solutions.

Organisation cheffe de file

Secrétariat d'Etat à l'économie² SECO

Mesures dans le cadre du plan d'action 2015

- Spécifications techniques détaillées pour la mise en œuvre conforme aux standards d'architecture IAM
- Mise en place des éléments centraux de l'IAM fédéré, dans le cadre des activités EGS. Il s'agit du composant central de l'infrastructure.
- Mesures de communication afin d'assurer l'information des utilisateurs et fournisseurs d'un système de service IAM concernant les contraintes des standards. Ceci pour permettre des développements conformes.
- Etablir et accompagner l'organisation opérationnelle en charge de l'infrastructure de médiation et soutien lors du démarrage productif.
- Accompagner l'organisation durant la phase pilote avant l'introduction l'exploitation productive, avec un nombre restreint de participant (fournisseurs et clients)
- Assurer les arrangements institutionnels et juridiques

Budget dans le cadre du plan d'action 2015: 250'000.-

B2.12 Open Government Data (OGD)

Les données résultant de l'activité administrative peuvent être utiles à la population et à l'économie si elles sont en libre accès (Open Government Data, OGD). Selon la stratégie adoptée par le Conseil fédéral en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2014 à 2018, il faut élargir l'accès aux données des autorités et exploiter le potentiel des OGD en Suisse.

Les conditions juridiques, organisationnelles et financières seront examinées et adaptées si nécessaire. Il convient de mettre sur pied une infrastructure centrale (portail national) facilitant l'accès et l'utilisation des données. Des conditions souples doivent simplifier l'utilisation de ces données et la publication de ces dernières doit être coordonnée au moyen de normes nationales. Un dialogue régulier avec les utilisateurs permettra d'étoffer l'offre et de mettre en place une culture des données en libre accès.

Une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes devrait être instaurée dans l'intérêt d'une mise en œuvre des OGD sur le plan national.

Organisation cheffe de file

Archives fédérales suisses³ AFS

² Association eCH jusqu'au 31.12.2014

³ Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC Jusqu'au 31.12.2014

Mesures dans le cadre du plan d'action 2015

- Mise en place et développement additionnel du portail OGD pour des autorités
- Coordination et collaboration avec des utilisateurs pour la publication des informations concernant OGD et d'établir une culture de données publiques en libre accès
- Elaborer des aides à la publication de données publiques en libre accès

Budget dans le cadre du plan d'action 2015: 360'000.-

B2.14 Mise en œuvre de la stratégie suisse de cloud-computing

Dans le cadre des bases légales, les autorités suisses utilisent, pour le soutien TIC de leurs activités, des services informatiques en nuage, si ceux-ci sont avantageux économiquement et présentent une sécurité adéquate. Lorsque cela est acceptable économiquement et apporte une plus-value aux clients, elles mettent aussi à disposition leurs prestations sous la forme de services informatiques en nuage. Des moyens auxiliaires sont mis à la disposition des autorités pour les aider à choisir, dans ce domaine, des offres appropriées et offrant une sécurité adéquate, ainsi qu'à conclure des contrats avec les prestataires correspondants. Les bases légales sont créées pour l'utilisation responsable de la technologie des services informatiques en nuage.

Organisation cheffe de file

Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC

Mesures dans le cadre du plan d'action 2015

- Etablissement de moyens d'aide à l'utilisation des services de cloud-computing pour les autorités suisses et soutien opérationnel du groupe spécialisé cloud-computing.

Budget dans le cadre du plan d'action 2015: 70'000.-

4 Utilisation des moyens financiers

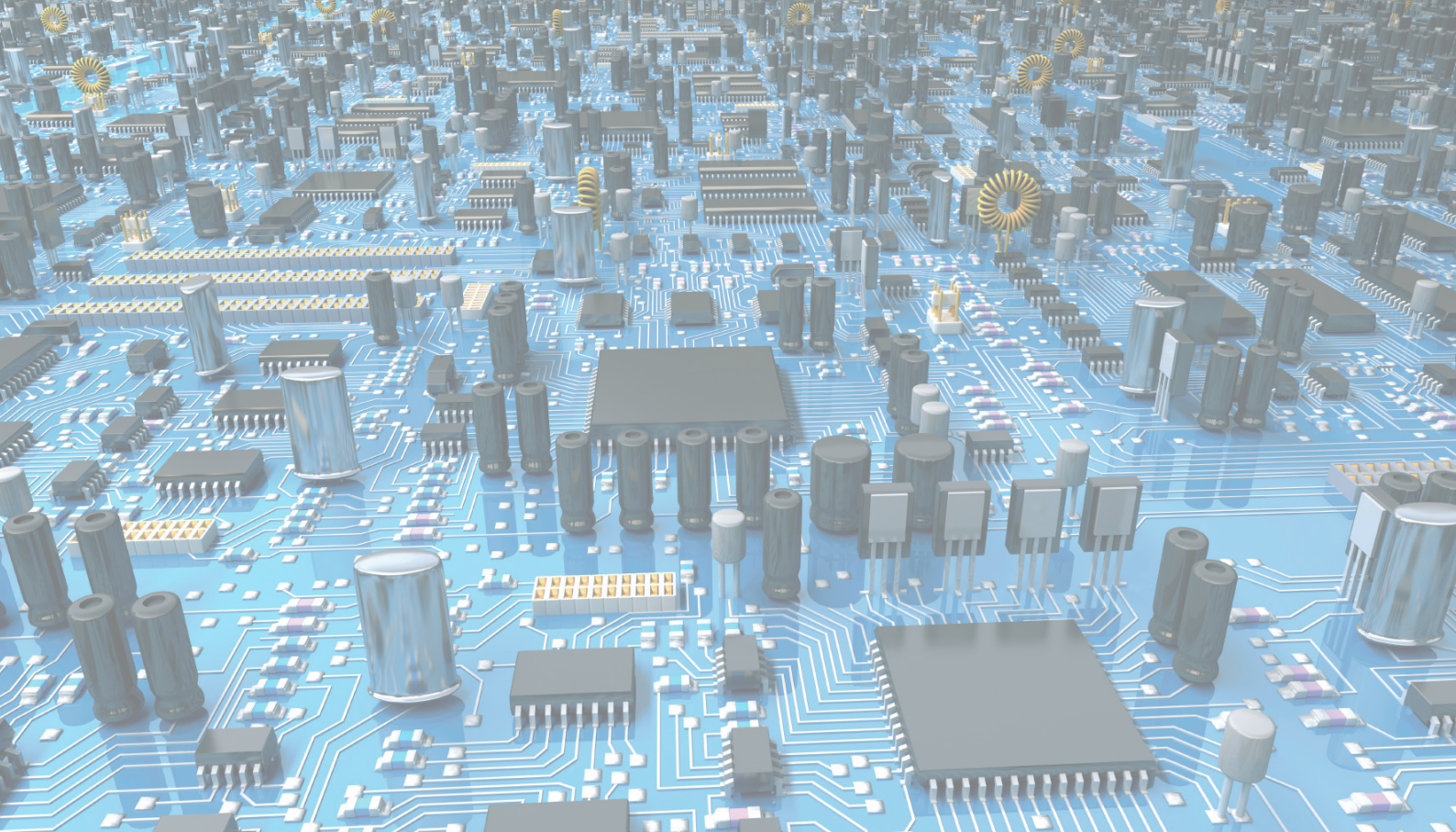
Durant les travaux de mise en œuvre, l'évolution du contexte peut causer des modifications de projets et des coûts effectifs. Pour cette raison, le comité de pilotage a transféré à la direction opérationnelle, la compétence d'octroyer des montants non utilisés à d'autres mesures, en particulier pour des projets réalisables à court terme de type « Quick Win ».

5 Budget

Le Comité de pilotage a décidé de la répartition budgétaire suivante pour 2015:

Projet	Désignation	Montant [CHF]
A1.12	Annonce d'arrivée, de départ d'une commune, ainsi que de changement d'adresse	550'000.-
B1.06	Architecture de la cyberadministration suisse	170'000.-
B1.13	Plateforme d'échange des processus eCH pour les communes et les cantons	50'000.-
B2.06	Services d'identification et de gestion des droits d'accès des participants à la cyberadministration (IAM)	250'000.-
B2.12	Open Government Data (OGD)	360'000.-
B2.14	Mise en œuvre de la stratégie suisse de cloud-computing	70'000.-
	Total des projets	1'450'000.-
	Accompagnement et Controlling (max. 8% du budget) ⁴	192'000.-
	Réserves	758'000.-
	Total du budget	2'400'000.-

⁴ « Convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse (2007 - 2015) » www.egovernment.ch



Impressum

Rédaction:

Direction opérationnelle E-Government Suisse

Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC

Schwarztorstrasse 59

CH-3003 Berne

info@egovernment.ch

www.egovernment.ch/fr

Édition:

Octobre 2014

© Copyright E-Government Suisse